

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 - OBJET	4
ARTICLE 2 - SOURCES D’ALIMENTATION DU PER COLLECTIF	4
- Article 2.1 - Les versements volontaires des titulaires	4
- Article 2.2 - La contribution de l'Entreprise au titre de l'abondement.....	4
- Article 2.3 - Versement de l'intéressement.....	4
- Article 2.4 - Versement de la participation	4
- Article 2.5 - Droit inscrits sur un compte épargne temps.....	4
- Article 2.6 - Transfert des avoirs	5
- Article 2.7 - Sommes attribuées par l'entreprise au titre d'une éventuelle prime de partage de la valeur ...	5
- Article 2.8 - L'alimentation du plan par transferts	5
ARTICLE 3 - TITULAIRES.....	5
ARTICLE 4 - AIDE DE L'ENTREPRISE.....	5
- Article 4.1 - Aide obligatoire	5
- Article 4.2 - Aide Facultative - Abondement avec un plafond commun au PERCOL et PEE	6
ARTICLE 5 - SUPPORT D'INVESTISSEMENT ET GESTION DES SOMMES AFFECTEES AU PER COLLECTIF.....	7
- Article 5.1 - Gestion pilotée.....	7
- Article 5.2 - Gestion libre	8
- Article 5.3 - Option par défaut	8
- Article 5.4 - Commission de souscription	8
- Article 5.5 - Modification du choix de placement	8
- Article 5.6 - Revenus.....	9
ARTICLE 6 - GOUVERNANCE DU PLAN.....	9
- Article 6.1 - Gestionnaire du Plan	9
- Article 6.2 - Teneur de compte.....	9
- Article 6.3 - Dépositaire	9
- Article 6.4 - Assureur	9
- Article 6.5 - Règlement des FCPE et Conseil de surveillance	9
ARTICLE 7 - ECHEANCE DU PER COLLECTIF ET DISPONIBILITE ANTICIPEE DES DROITS	10
- Article 7.1 - Disponibilité à l'échéance du Plan	10
- Article 7.2 - Disponibilité anticipée	10
- Article 7.3 - Autres dispositions	11
ARTICLE 8 - CAS DU DEPART DE L'ENTREPRISE.....	11
ARTICLE 9 - INFORMATION DES TITULAIRES.....	11
ARTICLE 10 - COMMISSION DE SUIVI DES DISPOSITIFS D'EPARGNE	12
ARTICLE 11 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET MODIFICATION DU PLAN.....	13
ARTICLE 12 - DENONCIATION DU PLAN	13
ARTICLE 13 - LITIGES.....	13
ARTICLE 14 - FORMALITE DE DEPOT.....	13

ANNEXE 1 - PRESENTATION DE L'OPTION DE GESTION PILOTEE

ANNEXE 2 - CRITERES DE CHOIX DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE ET DIC

ANNEXE 3 - PRESTATION DE TENUES DE COMPTE - PRISES EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE

ANNEXE 4 - DOCUMENT D'INFORMATION PREALABLE

ANNEXE 5 - FEUILLE D'EMARGEMENT DE ICI – RATIFICATION DE L'ACCORD RELATIF AU PLAN D'EPARGNE RETRAITE COLLECTIF DU GROUPE ONEY France

ANNEXE 6 - PROCES VERBAL DU CSE DE ONEYTRUST

PREAMBULE

Le présent Plan est conclu afin de permettre aux salariés des sociétés ONEY BANK SA, ONEYTRUST SAS et IN CONFIDENCE INSURANCE SAS (ICI), constituant le Groupe ONEY France, de bénéficier d'un Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERCOL) commun.

Ce Plan traduit la volonté partagée de permettre aux salariés des entreprises visées plus haut d'améliorer leur niveau de retraite en se constituant un portefeuille de valeurs mobilières et en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux attachés à l'épargne salariale.

Les clauses figurant dans ce Plan sont issues des dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date de signature du Plan. Toute évolution ultérieure des textes ou de leur interprétation emportera modification de plein droit des termes du Plan.

Il est convenu que le présent Plan se substitue de plein droit au PERCOL mis en place au sein de Oney Bank SA par accord signé le 25 mars 2025.

Il est par ailleurs rappelé qu'en cas de modification du périmètre du Groupe Oney France, toute adhésion d'une entreprise nouvelle au présent Plan devra faire l'objet d'un avenant obéissant aux mêmes modalités de conclusion et de dépôt que le Plan lui-même. L'avenant devra être signé soit par les représentants de la nouvelle entreprise adhérente et par ceux des entreprises déjà parties au présent Plan, soit selon les modalités prévues aux articles L.2232-31 et L.2232-32 du code du travail.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent accord a pour objet la mise en place d'un PERCOL afin de permettre aux collaborateurs de l'Entreprise de participer avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières en vue de la retraite et ce, dans des conditions fiscales et sociales avantageuses. Le versement au présent Plan entraîne l'ouverture d'un compte individuel au nom du bénéficiaire (ci-après le « Titulaire »).

Le présent accord a notamment pour objet de fixer les règles et conditions de participation du personnel de l'Entreprise au Plan, et d'organiser l'ouverture d'un compte-titres pour les Titulaires, auprès d'un Gestionnaire.

ARTICLE 2 - SOURCES D'ALIMENTATION DU PER COLLECTIF

2.1 Les versements volontaires des titulaires : Le PER Collectif peut recevoir les versements volontaires effectués par le titulaire. Ces versements sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu¹, sauf renonciation expresse et irrévocable du titulaire, exercée auprès du gestionnaire pour chaque versement et au plus tard au moment du versement.

Toute référence au plafond du quart de la rémunération brute annuelle est supprimée.

2.2 La contribution de l'Entreprise au titre de l'abondement : L'Entreprise complète l'épargne des titulaires en versant à leur compte individuel un abondement selon les modalités décrites à l'article 4.

2.3 Versement de l'intéressement : A la demande du titulaire, le PER Collectif peut être alimenté par le versement de tout ou partie des sommes qui lui sont attribuées par l'Entreprise au titre de l'intéressement

2.4 Versement de la participation : A la demande du titulaire, l'Entreprise verse au PER Collectif tout ou partie des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation aux résultats de l'Entreprise.

2.5 Droit inscrits sur un compte épargne temps : Le montant des droits inscrits sur le CET peut être transféré dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur sur le PER Collectif dans la limite et selon les modalités réglementaire et conventionnelle en vigueur.

A cet égard, il est prévu que chaque salarié peut placer par année civil sur le PER Collectif l'équivalent de 10 jours de CET « monétisable ».

¹ Dans la limite des plafonds légaux définis aux articles 154 bis et 154 bis-0 ou 163 quater viciés du code général des impôts.

Avant de verser sur le PER Collectif sous forme d'indemnité monétaire, les jours inscrits sur le CET sont valorisés en euros sur la base du salaire perçu par le collaborateur à la date de transfert des jours épargnés.

En tout état de cause, ce transfert peut être réalisé une fois par an au choix du salarié au plus tard sur le mois de novembre de chaque année. La demande s'effectue auprès du service Paie et Administration du Personnel de l'Entreprise qui transmettra au Teneur de compte les sommes correspondant à la monétisation des jours de congés ainsi que les informations nécessaires au traitement du versement.

2.6 Transfert des avoirs afin d'obtenir des sommes qu'il détient au titre du plan d'épargne salariale du PER Collectif d'un précédent employeur.

2.7 Sommes attribuées par l'entreprise au titre d'une éventuelle prime de partage de la valeur prévue par loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. La prime de partage de la valeur versée au Plan par un bénéficiaire ne bénéficie pas de l'abondement.

2.8 L'alimentation du plan par transferts : Le PER Collectif peut être alimenté par transfert des sommes en provenance des contrats ou plans mentionnés au 1° à 7° de l'article L. 224-40 du Code monétaire et financier ou en provenance d'un autre plan d'épargne retraite.

ARTICLE 3 - TITULAIRES

Tous les salariés de l'Entreprise (ci-après dénommés le(s) « **Titulaire(s)** »), peuvent adhérer au présent Plan sans qu'aucune condition d'ancienneté ne soit requise.

Lorsque l'Entreprise emploie au moins un salarié et moins de deux cent cinquante salariés en sus du dirigeant, le chef d'entreprise, son conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (s'il a le statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé mentionné à l'article L. 121-4 du code du commerce, ou à l'article L. 321-5 du code rural et de la pêche maritime), le président, les directeurs généraux, gérants et membres du directoire, peuvent également participer au Plan.

Lorsque l'Entreprise emploie au moins deux cent cinquante salariés en sus du dirigeant, ce dernier peut bénéficier du Plan, s'il est titulaire d'un contrat de travail écrit, cotise à France Travail, exerce une fonction qui le place en état de subordination à l'égard de la société et reçoit à ce titre une rémunération distincte.

Les salariés ayant quitté l'Entreprise à la suite d'un départ en retraite ou en préretraite peuvent continuer à effectuer des versements au présent Plan à condition qu'ils aient effectué au moins un versement avant leur départ et n'aient pas demandé la liquidation de leurs droits à cette occasion. Ils ne peuvent toutefois prétendre ni à l'abondement de l'entreprise ni à la prise en charge des frais afférents à la gestion de ces versements.

Les salariés ayant quitté l'Entreprise pour d'autres motifs qu'un départ en retraite ou en préretraite, peuvent continuer à effectuer des versements dans le Plan, sous réserve qu'ils n'aient pas accès à un plan d'épargne retraite d'entreprise collectif dans la nouvelle entreprise qui les emploie. Ces versements ne bénéficient pas de l'abondement de l'entreprise et les frais afférents à la gestion des droits sont à la charge exclusive de l'ancien salarié.

En application de l'article L.3332-7 du code du travail, le Titulaire du Plan bénéficie d'un dispositif d'aide à la décision via les supports de communication proposés par NATIXIS INTEREPARGNE, en sa qualité d'organisme gestionnaire du Plan désigné à l'article 4 du présent règlement.

ARTICLE 4 - AIDES DE L'ENTREPRISE

4.1 - Aide obligatoire

L'aide de l'Entreprise consiste en la prise en charge des frais de tenue de compte des Epargnants et des frais de tenue des conseils de surveillance des FCPE.

Les frais afférents à la tenue des comptes sont pris en charge par l'Entreprise. Ces frais cessent d'être à la charge de l'Entreprise après le départ de l'Epargnant, quel qu'en soit le motif, y compris le départ en retraite. Ces frais incombent des lors aux épargnants concernés par prélèvement sur leurs avoirs, dans la mesure où l'Entreprise en a informé l'organisme chargé de la tenue des comptes.

4.2 - Aide Facultative - Abondement avec un plafond commun au PERCOL et PEE

Par ailleurs, l'Entreprise complètera les versements au Plan, par un abondement de 150% pour un versement au-delà de 50€ dans la limite du plafond de l'abondement. Le plafond de l'abondement est de 150€ brut par salarié et par an. Il est précisé que seuls les versements volontaires effectués dans le PEE et/ou le PERCOL par les bénéficiaires de ces dispositifs seront abondés par l'entreprise.

Le montant de l'abondement versé par l'Entreprise est calculé sur la base cumulée :

- Des versements affectés au Plan d'Epargne d'Entreprise ouvrant droit à abondement tels que définis ci-dessus,
- Des versements affectés au Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif ouvrant droit à abondement tels que définis dans l'accord collectif relatif au PERCOL.

En tout état de cause, la limite annuelle globale d'abondement est fixée, par bénéficiaire à 150 € et comprend tous les versements complémentaires attribués par l'Entreprise au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise ou/et du Plan d'Epargne de Retraite Collectif.

L'affectation de l'abondement dans le Plan d'Epargne d'Entreprise ou/et dans le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif est réalisée, conformément au choix du salarié, et au fur et à mesure des versements opérés.

Par année civile et par bénéficiaire, le montant total des versements constituant l'abondement de l'Entreprise, ne pourra ni dépasser le triple de ses versements, ni excéder le plafond légal en vigueur.

Exemples illustrant les différents scénarios de placement avec l'abondement de l'Entreprise*

*Ces montants sont indicatifs et exprimés en brut

Scénario 1 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 50€ sur le PEE et 50€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : 150% de 50€, soit 75€ sur le PEE et 150% de 50€, soit 75€ sur le PERCOL.

Scénario 2 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 100€ sur le PEE.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : 150% de 100€, soit 150€ sur le PEE.

Scénario 3 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 100€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : 150% de 100€, soit 150€ sur le PERCOL.

Scénario 4 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 200€ sur le PEE et 200€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : l'abondement de 150€ est réparti proportionnellement aux montants versés sur les deux plans. Dans ce cas, puisque les mêmes montants sont versés sur chaque plan, la répartition se fait à 50% pour chacun.

Ainsi, 75€ sont alloués au PEE et 75€ au PERCOL.

Scénario 5 :

Versement volontaire de l'Epargnant de 200€ sur le PEE et 50€ sur le PERCOL.

L'abondement de l'Entreprise sera réparti de la manière suivante : l'abondement de 150€ est réparti proportionnellement aux montants versés sur les deux plans. Dans ce cas, le prorata est calculé comme suit :

- Montant total versé : $200€ + 50€ = 250€$
- Proportion pour le PEE : $200€ / 250€ = 80\%$
- Proportion pour le PERCO : $50€ / 250€ = 20\%$

Ainsi, l'abondement de 150€ est donc réparti de la manière suivante :

- 80% de 150€ pour le PEE, soit 120€
- 20% de 150€ pour le PERCOL, soit 30€. Ainsi, 120€ sont alloués au PEE et 30€ au PERCOL.

L'Entreprise prend également en charge les frais de souscription aux parts de FCPE prévus par les règlements des FCPE.

ARTICLE 5 - SUPPORT D'INVESTISSEMENT ET GESTION DES SOMMES AFFECTEES AU PER COLLECTIF

Les sommes versées au PER Collectif par les titulaires ou par l'Entreprise sont, dans un délai de quinze jours à compter respectivement de leur versement par le titulaire ou de la date à laquelle elles sont dues, employées à l'acquisition de parts de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

Les critères de choix retenus pour déterminer les formules de placement ont consisté dans l'analyse du couple rendement/risque, du potentiel de performance, de la politique d'investissement et du type d'actifs détenus par les FCPE qui sont mentionnés dans leur DIC qui figurent en annexe.

Le titulaire bénéficie d'un choix entre au moins trois organismes de placement collectif (OPC) présentant différents profils d'investissement, dont un FCPE solidaire.

Le titulaire choisit d'affecter son épargne dans l'un et/ou l'autre des deux modes de gestion suivants :

- la Gestion Pilotée, s'il souhaite bénéficier d'un mode de gestion spécifiquement adapté à son horizon de départ à la retraite (ou d'un autre projet personnel) répondant aux conditions posées par les articles L.3334- 11, R.3334-1-2 et R.3334-1-3 du code du travail,

et/ou

- la Gestion Libre, s'il maîtrise les mécanismes financiers et préfère procéder lui-même au choix d'investissement de son épargne.

Le titulaire peut détenir des parts de FCPE dans ces deux modes de gestion.

5.1 Gestion pilotée

Les sommes versées sont employées en parts ou dix millièmes de parts du FCPE « AVENIR RETRAITE » constitué de différents compartiments (part I).

Le titulaire peut également choisir une option d'allocation d'épargne lui permettant de réduire progressivement les risques financiers dite « PER Collectif Piloté ».

Cette gestion « pilotée » répond aux exigences des articles L 3334-11 et R 3334-1-2 du Code du travail qui disposent que le PER Collectif doit proposer aux titulaires une allocation d'épargne permettant que leur portefeuille de parts soit composé, à hauteur de 50% minimum, de parts de FCPE présentant un profil d'investissement à faible risque deux ans au moins avant l'échéance de sortie du Plan.

La gestion pilotée est une technique d'allocation d'actifs automatisée entre plusieurs supports de placement (monétaire, obligataire, action, ...), en fonction de la date d'échéance choisie par le titulaire.

Par ce moyen, le titulaire donne l'ordre au teneur de compte conservateur de parts, d'effectuer, selon une fréquence définie, les arbitrages de placement entre plusieurs FCPE, en son nom et pour son compte.

Lors de son adhésion, le titulaire détermine son horizon de placement en fonction de ses critères personnels:

- a priori son départ en retraite,
- ou une échéance plus proche, notamment s'il a pour objectif l'acquisition de sa résidence principale.

Les allocations d'actifs tiennent compte de l'horizon de placement choisi, la part des actifs les plus sécuritaires augmentant chaque année pour réduire la part des placements "risqués" dans son investissement global. Ainsi pour chaque couple horizon de placement / profil d'investisseur, est associée, selon une grille préalablement définie, une répartition entre les différentes classes d'actifs.

Le titulaire peut à tout moment modifier, auprès du teneur de compte, son horizon de placement ou opter pour un autre profil d'investissement. Ces modifications entraîneront une réallocation de l'ensemble de ses avoirs en gestion pilotée.

Il est expressément convenu entre les Parties que les évolutions de ce mécanisme de Gestion Pilotée, seront intégrées au règlement du PER Collectif par simple échange de l'annexe 1 et feront l'objet de la même information que le plan lui-même.

Pendant la période d'indisponibilité, le titulaire ne peut pas effectuer de modification de choix de placement entre les compartiments de la Gestion Pilotée (vers un autre compartiment du FCPE « AVENIR RETRAITE », sauf s'il modifie sa date de départ à la retraite (ou de son projet personnel).

Pendant la période d'indisponibilité le titulaire peut effectuer une modification de son choix de placement de tout ou partie de ses avoirs vers un ou plusieurs FCPE de la Gestion Libre (les avoirs arbitrés sont alors investis conformément à l'article 6.2 ci-après). La modification du choix de placement est effectuée en liquidités et est sans incidence sur la durée d'indisponibilité restant éventuellement à courir.

5.2 Gestion libre

La totalité des sommes versées dans le cadre de la Gestion Libre sont investies, selon le choix individuel du titulaire, en parts ou dix millièmes de parts des FCPE suivants :

IMPACT ISR MONETAIRE I

SELECTION DNCA SERENITE PLUS I

IMPACT ISR EQUILIBRE I

SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I

IMPACT ISR DYNAMIQUE I

IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE I

IMPACT ISR PERFORMANCE I

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I

THEMATIC WATER FUND I

DNCA OBLIG MONDE I

SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR I

Les critères de choix retenus pour déterminer les formules de placement, la liste des FCPE retenus ainsi que leurs DIC présentant leurs orientations de gestion et leurs caractéristiques, figurent en annexe des présentes.

5.3 Option par défaut

Il est précisé que les profils d'investissement composant la gestion pilotée du PER Collectif sont qualifiés d'« équilibré horizon retraite », tel que défini par l'article 1er de l'arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme des retraites.

Sous réserve d'en faire la demande expresse au gestionnaire, le titulaire a la possibilité de ne pas respecter le rythme minimal de sécurisation de l'épargne prévu dans le cadre du mécanisme de gestion pilotée en modifiant sa date d'échéance.

Si le titulaire ne précise pas l'affectation de ses versements, ils sont affectés par défaut en gestion pilotée selon une allocation correspondant au profil d'investissement « équilibré horizon retraite ».

5.4 Commission de souscription

Aucune commission de souscription ne sera prélevée lors de l'investissement pour chacun des FCPE.

5.5 Modification du choix de placement

Pendant ou à l'issue de la période d'indisponibilité, le Titulaire peut modifier de manière illimitée et sans frais l'affectation de tout ou partie de ses avoirs entre les supports d'investissement de la Gestion Libre.

Au cours de la période d'indisponibilité, il peut demander le transfert de tout ou partie de ses avoirs vers la Gestion Pilotée. Les avoirs transférés sont alors investis conformément à l'article 5.1 ci-avant.

Il est précisé que le titulaire peut modifier de manière illimitée et sans frais l'affectation de tout ou partie de ses avoirs entre les deux modes de gestion.

Pendant la période d'indisponibilité, le Titulaire ne peut pas effectuer de modification de choix de placement entre les compartiments de la Gestion Pilotée (vers un autre compartiment du FCPE «AVENIR RETRAITE»), sauf s'il modifie sa date de départ à la retraite.

5.6 Revenus

Les revenus des portefeuilles constitués en application du Plan seront obligatoirement et immédiatement réemployés dans le Plan. Tous les actes et formalités nécessaires à ce réemploi seront accomplis par le dépositaire.

ARTICLE 6 - GOUVERNANCE DU PLAN

6.1 - Gestionnaire du Plan

NATIXIS INTEREPARGNE est le gestionnaire du Plan, également chargé, par délégation de l'entreprise, de la tenue du registre des comptes administratifs des Titulaires du Plan.

Si l'Entreprise décide de changer de gestionnaire, elle doit notifier sa décision à Natixis Interépargne par lettre recommandée avec accusé de réception. La décision de l'entreprise ne prendra effet qu'à l'issue du préavis fixé contractuellement avec Natixis Interépargne.

Les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) proposés par le Plan sont gérés par la société **VEGA INVESTMENT SOLUTIONS**, dont le siège social est à 43, avenue Pierre Mendès-France à Paris (7501). L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de chacun des FCPE sont précisées à l'article « Orientation de la gestion » de leur règlement.

6.2 - Teneur de compte

NATIXIS INTEREPARGNE, dont le siège social est à PARIS 13^{ème}, 59 avenue Pierre Mendès France est le teneur de compte conservateur des parts des Titulaires du Plan pour chaque FCPE composant le portefeuille. Les frais afférents à la tenue des comptes des Titulaires salariés sont pris en charge par l'Entreprise.

6.3 - Dépositaire

CACEIS BANK FRANCE, dont le siège social est à MONTROUGE (92120), 89-91, rue Gabriel Péri, est l'établissement dépositaire des FCPE composant le portefeuille.

6.4 - Assureur

Lorsque le titulaire souhaite une sortie sous forme de rente viagère, il pourra adhérer au contrat d'assurance vie proposé par BPCE Vie, société régie par le code des assurances, dont le siège social est à Paris 13^{ème}, 7, Promenade Germaine Sablon. Dans ce cas, il pourra choisir, notamment, entre une rente non réversible ou une rente réversible au profit de son conjoint.

6.5 - Règlement des FCPE et Conseil de surveillance

Les versements dans le Plan étant employés en parts de FCPE, la gouvernance est assurée à travers les conseils de surveillance de ces FCPE.

Les droits et obligations des titulaires porteurs de parts, de la société de gestion, du dépositaire et du teneur

de compte conservateur des parts dans le cadre du fonctionnement des FCPE, sont fixés par le règlement de chacun des FCPE communiqué aux intéressés sur simple demande faite à l'Entreprise.

Ce règlement institue un conseil de surveillance chargé notamment de l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du FCPE. Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport annuel de gestion. Il décide des fusions, scissions ou liquidations et peut agir en justice pour défendre ou faire valoir les droits ou intérêts des porteurs.

Au sein du conseil de surveillance de chacun des FCPE, les membre(s) salarié(s) porteur(s) de parts représentant les salariés de l'Entreprise est(sont) désigné(s) par le comité social et économique.

Il est convenu que deux représentants seront désignés par le Comité Social et Economique de Oney Bank SA, et que les Sociétés Oneytrust et ICI pourront désigner un invité libre.

Les représentants des salariés bénéficieront d'une formation spécifique à l'épargne salariale, afin de garantir une compréhension approfondie du mécanisme des FCPE et des avantages associés aux dispositifs d'épargne.

Le(s) membre(s) représentant l'Entreprise est (sont) désigné(s) par la direction de celle-ci.

ARTICLE 7 - ECHEANCE DU PER COLLECTIF ET DISPONIBILITE ANTICIPEE DES DROITS

7.1 Disponibilité à l'échéance du Plan

Les sommes affectées au Plan sont indisponibles jusqu'à l'échéance du Plan qui correspond, au plus tôt, à la date de liquidation de la pension du Titulaire dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou à l'âge de la retraite mentionné à l'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale.

La délivrance des sommes affectées au Plan peut alors être effectuée, au choix du Titulaire, sous forme de rente viagère ou sous la forme d'un capital versé en une fois ou de manière fractionnée.

Le Titulaire formule son choix par tout moyen proposé par le gestionnaire du Plan. Lorsque le Titulaire opte pour la rente viagère, ce choix est irrévocable.

Les versements obligatoires reçus par transferts d'autres plans d'épargne retraite ne peuvent être délivrés que sous la forme d'une rente viagère.

Pour la délivrance des sommes correspondant aux versements obligatoires et/ou lorsque le Titulaire souhaite une sortie sous forme de rente viagère, il pourra adhérer au contrat d'assurance vie proposé par BPCE Vie, société régie par le code des assurances, dont le siège social est à Paris 13^{ème}, 7, Promenade Germaine Sablon. Dans ce cas, il pourra choisir, notamment, entre une rente non réversible ou une rente réversible au profit de son conjoint.

Si l'option de réversion est choisie et en présence d'un ou de plusieurs ex-conjoints ou ex-partenaires de PACS le cas échéant, le(s) ex-conjoint(s) séparé(s) de corps ou divorcé(s) non remarié(s) et les ex partenaires de PACS, quelle que soit la cause de la séparation de corps ou du divorce, aura (auront) droit à une fraction de la pension de réversion au prorata des durées respectives de mariage ou de PACS, conformément à l'article L. 912-4 du code de la sécurité sociale et en fonction de la clause de réversion prévue par la convention, l'accord ou la décision unilatérale de l'Entreprise.

7.2 Disponibilité anticipée

Conformément à l'article L. 224-4 du code monétaire et financier, le Titulaire peut demander le rachat ou la liquidation anticipée de tout ou partie de ses droits du fait de la survenance de l'un des événements suivants:

- Le décès du conjoint du Titulaire ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ;
- L'invalidité du Titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale ;
- La situation de surendettement du Titulaire au sens de l'article L. 711-1 du code de la consommation ;

- L'expiration des droits à l'assurance chômage du Titulaire ou le fait pour le Titulaire d'un plan qui a exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance et n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation ;
- La cessation d'activité non salariée du Titulaire à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application du titre IV du livre VI du code de commerce ou toute situation justifiant ce retrait ou ce rachat selon le président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation mentionnée à l'article L. 611-4 du même code, qui en effectue la demande avec l'accord du Titulaire ;
- L'affectation des sommes épargnées à l'acquisition de la résidence principale, les sommes correspondants à des versements obligatoires ne pouvant être liquidés ou rachetés pour ce motif.

Il en sera de même pour tout autre cas fixé ultérieurement par la réglementation. La levée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique.

7.3 Autres dispositions

Le décès du Titulaire avant l'échéance mentionnée à l'article 7.1 ci-dessus entraîne la clôture du Plan.

ARTICLE 8 - CAS DU DEPART DE L'ENTREPRISE

Le Titulaire quittant l'Entreprise reçoit un état récapitulatif de l'ensemble des sommes épargnées ou transférées dans le cadre du Plan.

Il peut conserver ses avoirs dans le Plan. Dès lors que l'entreprise a informé NATIXIS INTEREPARGNE du départ du Titulaire, les frais afférents à la tenue de son compte lui incombent et sont perçus par prélèvement sur ses avoirs dans le Plan.

Le Titulaire peut également obtenir le transfert des sommes qu'il détient dans le Plan, vers un autre plan d'épargne retraite. Il doit alors en faire la demande auprès du gestionnaire du nouveau plan et en informer NATIXIS INTEREPARGNE en précisant le nom et l'adresse de ce gestionnaire ainsi que, le cas échéant, le nom et l'adresse de son nouvel employeur. Ce transfert entraîne la clôture du compte du Titulaire au titre du Plan.

Il est rappelé que les Titulaires ayant quitté l'Entreprise à la suite d'un départ en retraite ou en préretraite peuvent soit disposer des sommes investies, soit conserver les sommes investies et continuer à effectuer des versements au présent Plan, à condition qu'ils aient effectué au moins un versement avant leur départ et n'aient pas demandé la liquidation de leurs droits à cette occasion. Ils ne peuvent toutefois prétendre ni à l'abondement de l'entreprise ni à la prise en charge des frais afférents à la gestion de ces versements.

ARTICLE 9 - INFORMATION DES TITULAIRES

Les titulaires sont régulièrement informés sur leurs droits et, notamment, de la valeur des droits en cours de constitution et des modalités de leur transfert vers un autre plan d'épargne retraite.

Lors de chaque acquisition faite pour son compte à la suite de versements effectués dans le Plan, le titulaire reçoit un relevé nominatif précisant notamment la date d'acquisition, le nombre de parts et dix millièmes de part acquis et le montant total d'acquisition.

En outre, chaque année, le Gestionnaire du Plan communique au titulaire :

- 1° L'identification du titulaire et de l'entreprise ;
- 2° La valeur des droits en cours de constitution au 31 décembre de l'année précédente, ainsi que l'évolution de cette valeur depuis l'ouverture du plan et au cours de l'année précédente ;
- 3° Le montant des versements effectués au titre des 1°, 2° et 3° de l'article L. 224-2, ainsi que le montant des retraits, rachats ou liquidations, depuis l'ouverture du plan et au cours de l'année précédente ;

4° Les frais de toute nature, prélevés sur le plan au cours de l'année précédente, ainsi que le total de ces frais exprimé en euros ;

5° La valeur de transfert du plan d'épargne retraite au 31 décembre de l'année précédente, ainsi que les conditions dans lesquelles le titulaire peut demander le transfert vers un autre plan d'épargne retraite et les éventuels frais afférents ;

6° Pour chaque actif du plan, la performance annuelle brute de frais, la performance annuelle nette de frais, les frais annuels prélevés, y compris ceux liés aux éventuelles rétrocessions de commission, ainsi que les modifications significatives affectant chaque actif selon des modalités précisées par l'arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite ;

7° Lorsque les versements sont affectés à la Gestion Pilotée, la performance de cette allocation au cours de l'année précédente et depuis l'ouverture du plan et le rythme de sécurisation prévu jusqu'à la date de liquidation envisagée par le titulaire ;

8° Les modalités de disponibilité de l'épargne mentionnées aux articles L. 224-4 et L. 224-5 du Code monétaire et financier.

Dans le cadre de cette information, le titulaire reçoit chaque année une actualisation de ces informations pour les actifs auxquels son épargne est affectée. Cette information est présentée sous la forme d'un tableau présenté conformément au modèle établi par l'arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite. Le tableau est accompagné d'une explication visant à informer le titulaire de l'impact des différents frais, notamment ceux donnant lieu à des rétrocessions de commission, sur la performance de son épargne.

En outre, un lien permettant de consulter les offres de performances des FCPE, ainsi que l'évolution de leurs performances et l'historique des valeurs de part, est également disponible sur l'Intranet de L'Entreprise.

Chaque Epargnant s'engage à informer l'Entreprise et NATIXIS INTEREPARGNE de ses changements d'adresse postale ou mail personnelles.

S'il ne peut être atteint à la dernière adresse indiquée par lui, la conservation des parts de FCPE continue d'être assurée par NATIXIS INTEREPARGNE auprès de laquelle l'intéressé peut les réclamer jusqu'au terme des délais prévus au III de l'article L.312-20 du Code monétaire et financier.

A compter de la cinquième année précédant l'échéance du plan, le titulaire a la possibilité d'interroger le Gestionnaire par tout moyen afin de s'informer sur ses droits et sur les modalités de restitution de l'épargne appropriées à sa situation et de confirmer, le cas échéant, le rythme de réduction des risques financiers dans le cadre de la Gestion Pilotée.

Le Gestionnaire rappelle au titulaire cette possibilité six mois avant la cinquième année précédant l'échéance du plan.

Si le compte du titulaire est qualifié de compte inactif au sens de l'article L.312-19 I 1° du Code monétaire et financier, les avoirs sont transférés vers la Caisse des dépôts dans un délai de 10 ans à compter de la date la plus récente entre celle de la dernière opération ou manifestation du titulaire ou la date du terme de l'indisponibilité des avoirs.

L'intéressé pourra réclamer les sommes auprès de la Caisse des dépôts pendant un délai de 20 ans à compter du transfert des avoirs.

Conformément aux termes de l'article L.312-19 I 2° du Code monétaire et financier, si le titulaire du compte est décédé sans qu'aucun ayant-droit ne se soit manifesté, les avoirs sont transférés vers la Caisse des dépôts dans un délai de 3 ans à compter de la date de décès. Les ayants-droits pourront réclamer les sommes auprès de la Caisse des dépôts pendant un délai de 27 ans à compter du transfert des avoirs.

ARTICLE 10 - COMMISSION DE SUIVI DES DISPOSITIFS D'EPARGNE

L'ensemble des dispositifs d'épargne de l'Entreprise (PEE, PERCOL et Article 83) est supervisé par une commission ad hoc, composée de la Direction RH et des représentants des organisations syndicales représentatives.

Cette commission a pour mission présenter les performances des FCPE, de veiller à leur conformité avec les réglementations en vigueur, et de proposer des recommandations visant à optimiser les avantages pour les collaborateurs de l'Entreprise.

La commission se réunira une fois par an, après le conseil de surveillance de Natixis Interépargne, afin de garantir un suivi rigoureux et transparent des dispositifs d'épargne.

ARTICLE 11 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET MODIFICATION DU PLAN

Le Plan prend effet à compter de son dépôt auprès de l'autorité administrative compétente pour une durée indéterminée.

Il pourra être modifié par accord entre les parties. Toute modification du Plan fera obligatoirement l'objet d'un avenant de révision conclu, déposé et immédiatement communiqué à l'ensemble du personnel selon les mêmes modalités que le Plan initial. L'Entreprise s'engage par ailleurs à en informer NATIXIS INTEREPARGNE.

Il est expressément convenu entre les Parties, que les évolutions du mécanisme de gestion pilotée prévue à l'article 4 ci-avant, seront intégrées au règlement du Plan par simple échange de l'annexe et feront l'objet de la même information que le Plan.

ARTICLE 12 - DENONCIATION DU PLAN

Le Plan pourra être dénoncé à tout moment par toutes les parties, avec un préavis de trois mois. La dénonciation doit être notifiée à l'Autorité administrative compétente.

Elle est également adressée à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La dénonciation est sans conséquence sur l'indisponibilité des sommes épargnées qui, sauf cas de transfert légalement autorisé, continuent d'être gérées dans les conditions prévues par le Plan.

Lorsqu'une entreprise sort du périmètre du Groupe Oney France, ladite entreprise cesse de pouvoir être partie au Plan. Cette situation entraîne une dénonciation de plein droit du Plan par l'Entreprise concernée. Cette dénonciation devra être notifiée à l'Autorité administrative compétente (DREETS) et aux partenaires sociaux.

ARTICLE 13 - LITIGES

Avant de soumettre les différends aux tribunaux compétents, la direction de l'Entreprise et les Titulaires du Plan s'efforceront de les résoudre à l'amiable au sein de l'Entreprise.

ARTICLE 14- FORMALITE DE DEPOT

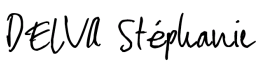
Conformément aux dispositions de l'article D. 2231-4 du Code du travail, le Plan, ainsi que les pièces accompagnant les dépôts prévus aux articles D.2231-6 et D.2231-7 du Code du travail seront déposés, à la diligence de l'Entreprise, sur la plateforme de téléprocédure du Ministère du Travail prévue à cet effet (<https://accords-depot.travail.gouv.fr/accueil>).

Un exemplaire sera également remis au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de sa conclusion.

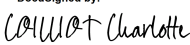
Fait à Croix, le 4 avril 2025
En 9 exemplaires.

POUR LA SOCIETE ONEY BANK SA
Madame Stéphanie DELVA

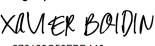
POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

DocuSigned by:

2D40739003FF4AB...

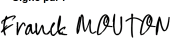
Pour la CFTC
Madame Charlotte COILLIOT

DocuSigned by:

FB8ED4099253490...

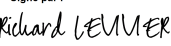
Monsieur Xavier BODIN

Signé par :

276129C58FBD440...

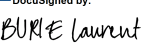
Pour le SNB-CFE/CGC
Monsieur Franck MOUTON

Signé par :

C71383CB8F4440D...

Monsieur Richard LEVIVIER
Pour la CFDT

Signé par :

B7EEA8DA1E34BA...

Monsieur Laurent BURIE

DocuSigned by:

667C76BDF0B2413...

Monsieur Sylvano GANDOLFO

Signé par :

75B93CA79DC14CE...

POUR LA SOCIETE ONEYTRUST

Madame Laure LITTLER

DocuSigned by:

056AB7D8F14D4F8...

POUR LA SOCIETE IN CONFIDENCE INSURANCE
Monsieur Stéphane TANTER

Signé par :

AF0BB112F7014E6...

POUR LE CSE DE LA SAS ONEYTRUST

Madame Julie GARRIOT

Signé par :

97749A62AFBD441...

**L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
DE LA SAS IN CONFIDENCE INSURANCE**

Accord approuvé à la majorité des
2/3 des effectifs de ICI
*Feuille d'émargement de
ratification de l'avenant n° 1 en
annexe*

ANNEXE 1

PRESENTATION DE L'OPTION DE GESTION PILOTEE

Gestion Pilotée par fonds générationnel

Les sommes affectées sont employées en parts ou dix millième de parts du FCPE « **Avenir Retraite** », constitué de différents compartiments (Part I).

Le profil d'investissement de ce FCPE est qualifié « équilibré horizon retraite ».

Les différents compartiments, ainsi que leur date d'échéance et l'orientation de leur gestion, sont précisés dans le règlement du FCPE « Avenir Retraite ». Durant la vie du FCPE, d'autres compartiments pourront être créés sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Les compartiments sont créés par tranche de 5 ans. À l'échéance d'un compartiment, un nouveau compartiment est créé.

À la date de signature du Règlement, les compartiments existants sont :

- Avenir Retraite 2025-2029 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2025 et 2029),
- Avenir Retraite 2030-2034 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2030 et 2034),
- Avenir Retraite 2035-2039 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2035 et 2039),
- Avenir Retraite 2040-2044 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2040 et 2044),
- Avenir Retraite 2045-2049 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2045 et 2049),
- Avenir Retraite 2050-2054 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2050 et 2054),
- Avenir Retraite 2055-2059 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2055 et 2059),
- Avenir Retraite 2060-2064 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2060 et 2064 et plus).

Comment est déterminé le compartiment dans lequel les versements sont affectés ?

Lors de son premier versement, le Titulaire indique dans son bulletin, la date prévisionnelle de son départ à la retraite.

Ses versements sont affectés au compartiment du FCPE « Avenir Retraite » dont l'horizon d'investissement comprend la date ainsi communiquée par le Titulaire.

Ainsi, par exemple, si le Titulaire indique 2027 comme date prévisionnelle de départ à la retraite, ses versements seront affectés au compartiment « Avenir Retraite 2025-2029 », dont l'horizon d'investissement est compris entre 2025 et 2029. Si le Titulaire indique 2025 comme date prévisionnelle de départ à la retraite, ses versements seront affectés au compartiment « Avenir Retraite 2025-2029 ».

Si la date prévisionnelle de départ à la retraite du Titulaire n'est comprise dans aucun horizon d'investissement des compartiments du FCPE « Avenir Retraite » ouverts aux versements, ses avoirs seront investis dans le FCPE d'atterrissage de la gestion pilotée.

Les versements ultérieurs seront investis dans le même compartiment que le versement initial.

Le risque sera-t-il toujours le même durant la durée de vie du compartiment ?

Chaque compartiment change d'allocation d'actifs au cours de sa durée de vie, conformément au règlement du FCPE « Avenir Retraite ».

Les avoirs épargnés dans un compartiment du FCPE « Avenir Retraite » sont donc désensibilisés par modification de l'allocation d'actifs dudit compartiment.

En effet, en fonction de la date d'échéance du compartiment et de son orientation de gestion, le gérant diminuera progressivement la proportion d'actions au bénéfice des produits de taux. Très dynamique dans un premier temps, la gestion est donc progressivement désensibilisée afin d'obtenir une réduction du risque au fur et à mesure que le Titulaire se rapproche de la date de son départ à la retraite.

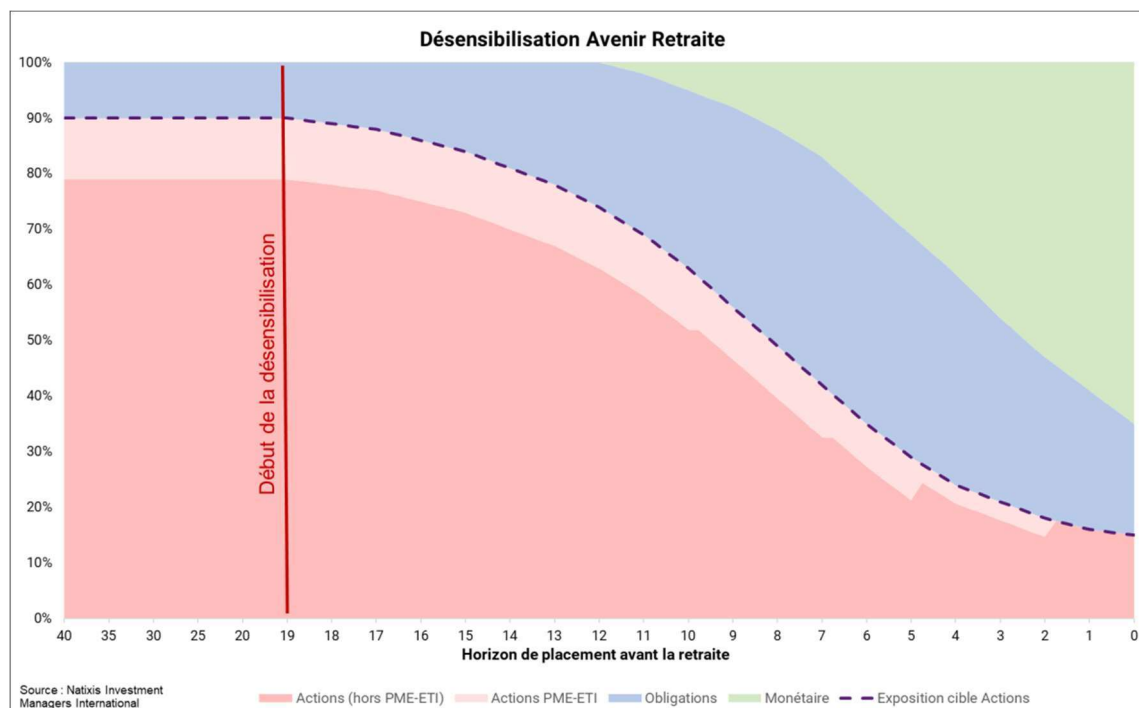
De plus, le gérant responsable de l'allocation dispose de marges de flexibilité afin d'optimiser les performances en fonction des tendances de marché et des perspectives, tout en cherchant à préserver le capital sur l'horizon de placement contre l'érosion monétaire.

Pendant la période d'indisponibilité :

- le Titulaire ne peut pas effectuer de modification de choix de placement entre les compartiments du FCPE « Avenir Retraite », sauf s'il modifie sa date d'échéance ;

- le Titulaire peut également demander la modification de choix de placement de tout ou partie de ses avoirs vers un ou plusieurs FCPE/compartiments de la Gestion Libre. Les avoirs transférés sont alors investis conformément à l'article du Règlement relatif à la Gestion Libre.

Evolution de l'allocation d'actifs du FCPE Avenir Retraite en fonction de l'horizon de départ à la retraite



Que devient l'épargne à la date d'échéance du compartiment choisi ?

Avant la date d'échéance du compartiment choisi, le Titulaire sera interrogé par le teneur de compte, sur la manière dont il souhaite sortir du compartiment concerné à l'échéance. Il pourra alors choisir entre :

- le remboursement de ses avoirs, s'il souhaite que la délivrance de ses avoirs s'effectue sous forme de capital ;
- le transfert de ses avoirs vers la société d'assurance désignée s'il souhaite que la délivrance de ses avoirs s'effectue sous forme de rente viagère ;
- l'arbitrage de ses avoirs vers un autre compartiment du FCPE « Avenir Retraite » s'il modifie sa date d'échéance ;
- le transfert de ses avoirs dans le FCPE « Avenir Patrimonial » ou dans tout autre FCPE proposé par l'Entreprise, notamment en Gestion Libre.

Les avoirs des porteurs de parts n'ayant pas effectué de choix à la date d'échéance des compartiments seront automatiquement transférés dans le FCPE « Avenir Patrimonial ». Cette opération prendra la forme, à l'échéance de chaque compartiment, d'une scission de l'actif du compartiment vers ce FCPE d'accueil, après accord du Conseil de Surveillance du FCPE et agrément de l'Autorité des marchés financiers.

L'orientation de la gestion, le profil de risque et la composition de chaque compartiment du FCPE « Avenir Retraite » sont précisés dans le Règlement et leurs DIC respectifs.

ANNEXE 2
CRITERES DE CHOIX
DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE ET DIC

GESTION LIBRE

IMPACT ISR MONETAIRE I

SELECTION DNCA SERENITE PLUS I

IMPACT ISR EQUILIBRE I

SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES I

IMPACT ISR DYNAMIQUE I

IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE I

IMPACT ISR PERFORMANCE I

SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME I

THEMATIC WATER FUND I

DNCA OBLIG MONDE I

SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR I

GESTION PILOTEE PAR FCPE GENERATIONNEL : « AVENIR RETRAITE »

Le FCPE « Avenir Retraite » (Part I) comporte 8 compartiments :

- Avenir Retraite 2025-2029 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2025 et 2029),
- Avenir Retraite 2030-2034 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2030 et 2034),
- Avenir Retraite 2035-2039 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2035 et 2039),
- Avenir Retraite 2040-2044 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2040 et 2044),
- Avenir Retraite 2045-2049 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2045 et 2049),
- Avenir Retraite 2050-2054 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2050 et 2054),
- Avenir Retraite 2055-2059 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2055 et 2059)
- Avenir Retraite 2060-2064 (dont l'horizon d'investissement est compris entre 2060 et 2064 et plus).

Et

FCPE « Avenir Patrimonial »

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Monétaire Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE) Part I - Code AMF : 990000080879

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le compartiment a pour objectif de gestion de chercher à réaliser une performance nette de frais légèrement supérieure à son indicateur de référence l'ESTR, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 3 mois, après déduction des frais de gestion réels en investissant à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors liquidité) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG. Ces OPC auront le label ISR ou en respecteront les contraintes en référence au Label ISR public et à l'approche 1 de la Position Recommandation AMF 2020-03. En période de rendement négatif sur le marché monétaire, le rendement du Produit peut être affecté négativement. Après prise en compte des frais courants, la performance du Produit pourra être inférieure à celle de l'ESTR capitalisé. Le Produit promeut des critères ESG mais n'a pas pour objectif un investissement durable.
- Les investissements se font majoritairement au travers du fonds OSTRUM SRI MONEY qui intègre une approche ISR visant à sélectionner des valeurs respectant les critères ESG. Les critères de sélection des titres sont d'ordre quantitatif (durée de vie et conditions financières) et d'ordre qualitatif (haute qualité de crédit des titres sélectionnés). L'analyse est complétée par des critères répondant aux enjeux Environnementaux (empreinte carbone, programmes de gestion de l'eau), Sociaux/Sociétaux (programmes de diversité, convention collective aux salariés) et de Gouvernance (rémunération des dirigeants intégrant des critères ESG, qualité du reporting standard ESG). Le processus de sélection de titres combine une approche "Best-in-class" qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité et une sélection "Positive Screening" consistant à renforcer de façon discrétionnaire les investissements sur les entreprises les mieux notées. En raison d'une mauvaise notation ESG ou à travers la politique d'exclusion, certains secteurs peuvent être sous-représentés. Dans certains contextes de marché, la gestion pourrait ne pas être en mesure d'appliquer autant qu'elle le souhaiterait la sélection "Positive Screening" (raisons de performance ; optique de gestion du risque). Le portefeuille d'OSTRUM SRI MONEY se compose principalement d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE émis par des entités du secteur privé ou public. Le Produit Impact ISR Monétaire ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le Produit relève de la classification Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- Le Produit est investi à hauteur de 92,5% en OPCVM et/ou FIA classés "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard" ou "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme". Ces OPCVM/FIA intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Le solde est investi en liquidités. Les instruments du marché monétaire comprennent les bons du Trésor, les obligations émises par des autorités locales, les acceptations bancaires et titres de créance à court ou moyen terme. Ces titres doivent répondre aux critères d'évaluation interne de la qualité de crédit des sociétés de gestion des OPC détenus par le Produit.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des fonds d'instruments du marché monétaire et de dépôts à terme; cherche à obtenir une performance égale à l'indice du marché monétaire diminuée des frais de gestion; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 3 mois (horizon à très court terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- **Échange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 mois.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois Si vous sortez après 3 mois
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR

Scénarios		
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 480 EUR
	Rendement moyen	-5,2%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 480 EUR
	Rendement moyen	-5,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 490 EUR
	Rendement moyen	-5,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 600 EUR
	Rendement moyen	-4,0%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre janvier 2020 et avril 2020 pour le scénario défavorable, entre mars 2019 et juin 2019 pour le scénario intermédiaire et entre février 2024 et mai 2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

Si vous sortez après 3 mois	
Coûts Totaux	506 EUR
Incidence des coûts (*)	5,1%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres Produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 11 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,23%	6 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Sérénité Plus

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000064889

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligatoire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).
- La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extrafinancière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la durée modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.
- Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.
Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.
- Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- DocuSign Envelope ID: 5550BFBA-BB0A-4DE0-A250-C0655483470C
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
 - Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE – 19, Place Vendôme - 75001 – PARIS Téléphone : +33-158625500 www.dnca-investments.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 2
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 260 EUR -17,4%	8 760 EUR -6,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 210 EUR -7,9%	9 230 EUR -3,9%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 500 EUR -5,0%	9 490 EUR -2,6%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 960 EUR -0,4%	10 300 EUR 1,5%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre mars 2018 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre février 2016 et février 2018 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2022 et octobre 2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS U ST U XB FM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Coûts Totaux	568 EUR	635 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,7%	3,2% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,6% avant déduction des coûts et de -2,6% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 67 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,71% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	68 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Equilibre

Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)
Part I - Code AMF : 990000080899

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence composite suivant 50 % MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR EQUILIBRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES" gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM, FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%).
Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- **Échange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 240 EUR	4 330 EUR
	Rendement annuel moyen	-57,6%	-15,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 780 EUR	8 950 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,2%	-2,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 820 EUR	11 150 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,8%	2,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 020 EUR	13 300 EUR
	Rendement annuel moyen	20,2%	5,9%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre août 2021 et septembre 2024 pour le scénario défavorable, entre février 2019 et février 2024 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	553 EUR	785 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,6%	1,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,8% avant déduction des coûts et de 2,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,56%	53 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de : 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Mirova Actions Internationales

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000116159

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY (actions M1/D), compartiment de la SICAV MIROVA FUNDS de droit luxembourgeois. Le FCPE bénéficie du Label ISR français.
- L'objectif de gestion, diminué des frais de gestion du nourricier, et la politique d'investissement du fonds sont identiques à ceux du maître. La performance du FCPE sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif d'investissement du Compartiment maître consiste à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions mondiales par le biais d'un processus d'investissement qui intègre pleinement les considérations de durabilité.
L'indice de référence MSCI World Dividendes Nets Réinvestis représente les marchés d'actions mondiales. Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à cinq ans.
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le Compartiment ne vise pas à répliquer l'Indicateur de référence et peut donc s'en écarter fortement.
- Rappel de la politique d'investissement du maître : Le Compartiment investit au moins 80 % de son actif net dans des titres de participation de sociétés du monde entier et cherche à investir dans des sociétés exposées aux facteurs économiques favorables découlant des transitions à long terme affectant l'économie mondiale au cours des dix prochaines années ou plus (transitions démographiques, technologiques, environnementales et de gouvernance). Le Compartiment met également en œuvre une approche d'investissement durable en cherchant à investir dans des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD ») par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques. La stratégie d'investissement repose sur un processus d'investissement actif et fondamental visant à créer de la valeur à long terme par le biais d'une approche ascendante. La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés qui combine à la fois des aspects financiers et de durabilité.
Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés qui bénéficient de perspectives de croissance à long terme et dont les actions présentent une valorisation attrayante sur une période à moyen terme. La construction du portefeuille s'appuie sur les convictions du Gestionnaire Financier vis-à-vis de la situation et du profil de durabilité de la société d'investissement, ainsi que sur la liquidité et le potentiel de hausse, sans contrainte concernant les capitalisations boursières, les secteurs et les pondérations par rapport à l'Indice de référence.
Le Compartiment suit une approche thématique ESG et « Best-in-Universe » (complétée par des politiques d'exclusion sectorielle, d'engagement et de vote) qui vise à évaluer systématiquement les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport à la réalisation des ODD de l'ONU. Cela implique la notation de chaque société au regard des critères : environnementaux (tel que le recyclage environnemental), sociaux (tel que la santé des employés) et de gouvernance (tel que l'éthique commerciale). Une stratégie ESG peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié aux investissements ESG.
Veuillez-vous reporter aux sections « Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG » et « Principaux risques » du Prospectus pour plus d'informations.

- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Rappel de la composition du portefeuille du Compartiment maître : Le Compartiment investit au moins 80% de son actif net dans des titres de participation de sociétés du monde entier.
Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% % de son actif net sur les marchés émergents et jusqu'à 10% de son actif net en instruments du marché monétaire et liquidité.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DocuSign Envelope ID: 5550BFBA-BB0A-4DE0-A250-C0655483470C

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 660 EUR	1 760 EUR
	Rendement annuel moyen	-83,4%	-29,3%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 760 EUR	9 990 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,4%	0,0%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 330 EUR	15 230 EUR
	Rendement annuel moyen	3,3%	8,8%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 610 EUR	18 500 EUR
	Rendement annuel moyen	36,1%	13,1%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI WORLD DNR) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre mars 2018 et mars 2023 pour le scénario intermédiaire et entre décembre 2018 et décembre 2023 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphre DS Paraphre Paraphre Paraphre DS Paraphre Paraphre
DS U ST U XB FM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	653 EUR	1 432 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,6%	2,7% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,5% avant déduction des coûts et de 8,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 200 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,61% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	153 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 6 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Dynamique Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE) Part I - Code AMF : 990000080889

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence composé à 75% du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25% du Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPCVM auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR DYNAMIQUE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPCVM "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPCVM sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des proportions importantes en actions et dans des titres obligataires dans une moindre proportion; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- DocuSign Envelope ID: 5550BFBA-BB0A-4DE0-A250-C0655483470C
- **Échange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
 - Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 890 EUR	3 010 EUR
	Rendement annuel moyen	-71,1%	-21,3%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 710 EUR	9 260 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,9%	-1,5%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 870 EUR	12 200 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,3%	4,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 990 EUR	14 890 EUR
	Rendement annuel moyen	29,9%	8,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre août 2021 et septembre 2024 pour le scénario défavorable, entre mars 2018 et mars 2023 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	549 EUR	769 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,5%	1,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,7% avant déduction des coûts et de 4,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,51%	49 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de : 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Mixte Solidaire Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE) Part I - Code AMF : 990000131519

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit a un objectif d'investissement durable au sens de l'art. 9 du Règlement (UE) 2019/2088. Le Produit a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence composite 50% MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) + 42,5% Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 7,5% de produits solidaires (dont la performance sera nulle), en investissant à hauteur de 90% min. de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG. Ces OPC auront le label ISR ou en respecteront les contraintes en référence aux critères du Label ISR public et à l'approche 1 de la Position Recommandation AMF 2020-03. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le Produit suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux ESG. Ainsi, ce Produit est composé à 90% min de son actif net (hors actifs solidaires) en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. Ce Produit est "solidaire" dans la mesure où il consacre de 5 à 10% (15% max. plafond légal) de son encours au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (insertion de personnes en difficultés, logement social, activités écologiques, solidarité internationale). Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif. Le Produit ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le Produit est exposé : - entre 30% min. et 60% max. de l'actif net aux marchés actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA (majoritairement à travers IMPACT ES ACTIONS EUROPE de la SICAV IMPACT ES gérée par Mirova). La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro) - entre 20% min. et 65% max. de l'actif net en produits des marchés de taux via des OPCVM et/ou des FIA, principalement dans des pays de la zone Euro (majoritairement à travers IMPACT ES OBLIG EURO de la SICAV IMPACT ES). La poche obligataire du Produit est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. - en parts ou actions d'OPCI dans la limite de 5% de l'actif. - pour une part comprise entre 5% et 10% (15% max. plafond légal) en titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risques ou des FPS, indirectement via le FPS MIROVA SOLIDAIRE. Le Produit peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPC de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir les investissements du portefeuille le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Les fonds s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification ; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme) ; peuvent supporter des pertes temporaires et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- **Échange de parts :** vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 970 EUR	4 080 EUR
	Rendement annuel moyen	-60,3%	-16,4%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 160 EUR	9 080 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,4%	-1,9%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 770 EUR	10 680 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,3%	1,3%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 320 EUR	12 180 EUR
	Rendement annuel moyen	13,2%	4,0%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 55% MSCI EUROPE INDEX NR, 45% BLOOMBERG EUROAGG 500 TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre juillet 2017 et juillet 2022 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	554 EUR	784 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,6%	1,6% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,9% avant déduction des coûts et de 1,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,57% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	54 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance :** Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
 - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
 - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Impact ISR Performance

Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Impact ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000080919

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 31/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion du Produit est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "de surperformer l'indice de référence MSCI Europe net de frais sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, et grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable en intégrant la prise en compte systématique de critères ESG. L'indice MSCI Europe est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et en euro. Cet indice est composé d'environ 450 sociétés représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens développés, en Zone euro ou hors Zone euro. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du maître : "consiste à sélectionner des actions de sociétés européennes, principalement de grande capitalisation, en analysant leur situation économique et financière ainsi que leurs impacts extra-financiers. Le Compartiment met en œuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et "Best-In-Universe", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'univers d'investissement de départ est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel sont appliqués les différents critères présentés ci-dessous. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique de l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Elle s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). A partir de l'univers d'investissement de départ, l'analyse ISR mise en œuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche "best-in-universe".
- Le Produit relève de la classification Actions internationales.
- Le compartiment "IMPACT ES Actions Europe" ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR. Le compartiment sera exposé en permanence entre 90% et 100% de son actif en actions européennes et titres assimilés, et/ou OPCVM actions européennes. Le gérant pourra investir dans des titres dits de petite ou moyenne capitalisation à hauteur de 30% maximum de l'actif net du Compartiment. Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque actions ou contre le risque de change.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- **Echange de parts** : vous avez la possibilité d'échanger les parts de votre Produit contre des parts d'un autre Produit selon les modalités prévues par votre plan d'épargne. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les règles d'arbitrage mentionnées dans le règlement de votre plan d'épargne.
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.
Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années			
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 760 EUR	1 950 EUR
	Rendement annuel moyen	-82,4%	-27,9%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 620 EUR	9 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,8%	-1,5%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980 EUR	13 500 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,2%	6,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 060 EUR	16 970 EUR
	Rendement annuel moyen	40,6%	11,2%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre août 2021 et novembre 2024 pour le scénario défavorable, entre juillet 2018 et juillet 2023 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.
Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	579 EUR	956 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,8%	1,9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,1% avant déduction des coûts et de 6,2% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 4 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,83%	79 EUR
	Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- **Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- **Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises de 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise élus directement par les salariés porteurs de parts ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise ; et de 1 membre représentant chaque Entreprise désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

DS

DS

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

Paraphe

DS

Paraphe

Paraphe

DS

LL

ST

LL

XB

FM

RL

BL

SG

JG

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Actions Euro PME

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) - Code AMF : 990000115789

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le produit est nourricier de la part F de l'OPC maître de droit français "DNCA ACTIONS EURO PME", géré par DNCA Finance. Le produit ne bénéficie pas du label ISR.
- L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître "consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction de leurs secteurs, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence : MSCI EMU Micro Net libellé en euros".
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître "est fondée sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes de moins de 5 000 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, par la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité, de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale, (ii) sociale, (iii) sociétale et (iv) environnementale et de la transition durable. La fiabilité des données publiées repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR".
- Le Produit relève de la classification Actions de pays de la zone euro.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître "sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. Le Fonds sera exposé en permanence à plus de 75% de son actif en actions des pays de la zone euro et à plus de 50% dans des titres éligibles au régime DSK. L'actif de l'OPCVM sera investi en permanence à 35% min en actions d'entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net. Pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés aux souscriptions et rachats des parts et être moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM pourra être investi dans : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net".
- Le Produit capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12:00 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain établie après celle de son maître.

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions de pays de la zone euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- DocuSign Envelope ID: 5550BFBA-BB0A-4DE0-A250-C0655483470C
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
 - Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de liquidité.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum			
Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 810 EUR	1 710 EUR
	Rendement annuel moyen	-81,9%	-29,8%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 990 EUR	6 450 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,1%	-8,4%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 960 EUR	13 400 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,4%	6,0%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 950 EUR	20 350 EUR
	Rendement annuel moyen	59,5%	15,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI EMU MICRO NR INDEX EUR) effectué entre décembre 2021 et octobre 2024 pour le scénario défavorable, entre juillet 2017 et juillet 2022 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	614 EUR	1 157 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,2%	2,3% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,3% avant déduction des coûts et de 6,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 14 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,20% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	114 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 7 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Selection Thematics Water

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000125369

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le Produit est nourricier de THEMATICS WATER FUND - action S/A (EUR), compartiment de la SICAV Natixis International Funds (Lux) I de droit luxembourgeois. Le FCPE bénéficie du Label ISR Français.
- L'objectif de gestion et la politique d'investissement du FCPE sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif d'investissement durable du maître est "de contribuer, à l'échelle mondiale, à l'accès universel à l'eau propre et saine, à la prévention de la pollution des eaux, ainsi qu'au contrôle et plus généralement à l'utilisation et à la protection durables de toutes les ressources en eau, tout en générant une croissance à long terme du capital par le biais d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance ("ESG"). Ce fonds devrait convenir aux investisseurs qui peuvent se permettre de placer leur capital pendant une durée de 5 ans. Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice spécifique. Toutefois, à titre indicatif uniquement, la performance du Fonds peut être comparée à celle de l'Indice MSCI AC World NR. En pratique, le portefeuille du Fonds est susceptible d'inclure des composants de l'indice, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Fonds".
- La politique d'investissement du maître : "Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et investit principalement dans des titres de participation de sociétés identifiées comme des entreprises participant ou ayant une exposition au thème d'investissement de l'Eau, qui est considéré par le Gestionnaire Financier comme étant soutenu par des tendances de croissance à long terme. Dans le cadre de son approche d'investissement durable, le Gestionnaire Financier exclut, lors du processus de filtrage, les activités controversées réputées avoir une incidence négative importante sur l'objectif d'investissement durable du Fonds. Le Gestionnaire Financier calcule un score de risque ESG interne, exprimé en pourcentage. Le score ESG est ensuite arrondi à 0 ou à 1 et sa pondération est identique (25%) à celle des autres critères (qualité, risque de négociation et gestion) pris en compte lors de la pondération de chaque valeur. Alors que l'examen des critères ESG couvre en permanence au moins 90 % des actifs nets du Fonds, le score ESG bas d'une valeur n'implique pas son exclusion du portefeuille, mais seulement une prise de position limitée. Ces analyses approfondies permettent de sélectionner les sociétés jugées appliquer de bonnes pratiques en matière de gouvernance et exerçant des activités qui n'entravent pas le développement durable ni la poursuite de l'objectif d'investissement durable du Fonds de manière significative. Afin de mesurer l'efficacité de l'approche ESG mise en œuvre, le Gestionnaire Financier veille à ce que le Fonds dispose d'une notation ESG supérieure à celle de son Indice de référence après avoir éliminé au moins 20% des titres les moins bien notés composant ce dernier. Le Gestionnaire Financier s'appuie sur les données de fournisseurs tiers pour contrôler cette approche visant à améliorer cette notation. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la « Politique en matière d'ESG » du Gestionnaire Financier disponible sur son site internet. Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte en termes de secteur, d'indice, de devise, de zone géographique ou de capitalisation. Le Fonds bénéficie du label ISR français".
- Le Produit relève de la classification FCPE nourricier.
- Composition du maître : "Le Fonds investit au moins deux tiers de son actif total dans des titres de participation d'entreprises situées dans le monde entier. Le Fonds peut également investir jusqu'à 30% de son actif total dans des titres de participation de sociétés implantées dans des pays émergents (y compris certaines Actions A éligibles). Le Fonds peut investir jusqu'à un tiers de son actif total dans d'autres types de titres que ceux décrits ci-dessus, ainsi que dans des instruments du marché monétaire et des liquidités et assimilés".
- "À titre accessoire, le Fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture".
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat des ses parts tous les jours. Les demandes de rachats sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues dans le règlement.**

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des actions Internationales (Water); peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- DocuSign Envelope ID: 5550BFBA-BB0A-4DE0-A250-C0655483470C
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
 - Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un	Si vous sortez après 5
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR		an	années
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1 450 EUR -85,5%	1 490 EUR -31,6%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 990 EUR -20,1%	9 570 EUR -0,9%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 090 EUR 0,9%	14 540 EUR 7,8%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13 840 EUR 38,4%	17 430 EUR 11,7%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% MSCI ACWI NET TOTAL RETURN USD INDEX) effectué entre décembre 2021 et octobre 2024 pour le scénario défavorable, entre janvier 2016 et janvier 2021 pour le scénario intermédiaire et entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS LL ST LL XB FM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	681 EUR	1 581 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,9%	3,0% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,8% avant déduction des coûts et de 7,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,91% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	181 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 3 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé de : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

DNCA Oblig Monde

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)
Part I/C (EUR) - Code AMF : 990000135849

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- **Nous attirons votre attention sur le fait que votre Produit présente, au regard des attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.**
- La FCPE est un Fonds nourricier du compartiment maître "DNCA INVEST - ALPHA BONDS" (Actions SI) de la SICAV de droit luxembourgeois "DNCA INVEST". L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du nourricier peut être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais. L'objectif est donc de réaliser sur la période d'investissement recommandée de plus de 3 ans une performance supérieure nette de tous frais, à celle de l'indice €STR plus 1,30%. "Cet objectif de performance est recherché en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 5% dans des conditions normales de marché. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est également géré en prenant en considération les principes de la Responsabilité d'Entreprise et de la Transition durable et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Des informations supplémentaires relatives à la stratégie d'ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment".
- Le processus d'investissement du compartiment maître : "est constitué de la combinaison de stratégies incluant :
 - une stratégie directionnelle longue/courte visant à optimiser la performance du portefeuille en fonction des attentes en matière de taux d'intérêt et d'inflation;
 - une stratégie de courbe de taux d'intérêt visant à exploiter les variations des écarts entre les taux à long terme et les taux à court terme;
 - une stratégie d'arbitrage visant à rechercher la valeur relative sur différentes classes d'actifs obligataires;
 - une stratégie de crédit fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé.
 La duration modifiée du Compartiment restera comprise entre -3 et +7, sans aucune restriction quant à la duration modifiée des titres pris individuellement au sein du Compartiment. Le Compartiment est également géré en prenant en considération les principes de la Responsabilité d'Entreprise et de la Transition durable et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Des informations supplémentaires relatives à la stratégie d'ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment. Le Compartiment n'investira jamais plus de 25 % de ses actifs totaux dans des obligations d'émetteurs non-membres de l'OCDE, quelle que soit la devise dans laquelle elles sont libellées. Le Compartiment sera uniquement investi dans des titres dont la notation par Standard & Poor's atteint au moins B- ou est considérée comme équivalente au moment de l'achat. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être déclassés au cours de leur vie en dessous de la catégorie B- ne peuvent dépasser 10 % du total de ses actifs".
- La composition de l'actif du compartiment maître est la suivante : "Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance à taux fixe, à taux variable ou indexés sur l'inflation ainsi que dans des titres de créance négociables dans les limites suivantes :
 - obligations convertibles ou échangeables : jusqu'à 100 % de ses actifs totaux et obligations convertibles contingentes (Coco Bonds) : au maximum 20 % de ses actifs totaux;
 - actions (par le biais d'une exposition aux obligations convertibles, aux obligations convertibles synthétiques ou aux options sur le marché des actions futures) : jusqu'à 10 % des actifs du Compartiment peuvent être exposés au marché boursier.
 Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC, y compris des ETF".
- "Le Compartiment utilisera tous les types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats répondent mieux à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de négociation plus faibles. Ces instruments peuvent inclure, mais sans s'y limiter : des contrats à terme, des options, des swaps, des CDS sur indices, des CDS. Le Compartiment peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle devise. L'exposition à une devise autre que la devise de base peut être couverte par rapport à cette dernière afin de modérer les risques de change, sans excéder toutefois 30 % des actifs totaux du Compartiment".
- Le Produit capitalise ses revenus.
- **Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12:00 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain établie après celle de son maître.**

Investisseurs de détail visés Ce Produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'un moins 3 ans (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- DocuSign Envelope ID: 5550BFBA-BB0A-4DE0-A250-C0655483470C
- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
 - Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
 - Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé →

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 180 EUR	7 110 EUR
	Rendement annuel moyen	-38,2%	-10,8%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 730 EUR	8 810 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,7%	-4,1%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 700 EUR	9 930 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,0%	-0,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 390 EUR	11 320 EUR
	Rendement annuel moyen	3,9%	4,2%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 100% DNCA Invest - Alpha Bonds SI/A (EUR) - LU1728553857) effectué entre mars 2017 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre février 2015 et février 2018 pour le scénario intermédiaire et entre mars 2020 et mars 2023 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts Totaux	647 EUR	948 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,6%	3,3% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,1% avant déduction des coûts et de -0,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 49 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,50% Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	143 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection DNCA Evolutif ISR

Société de Gestion : VEGA Investment Solutions (Groupe BPCE)
Part I (C) EUR - Code AMF : 990000116179

Site internet de la Société de Gestion : www.vega-is.com

Appelez le +33 1 78 40 90 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. VEGA Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP 04000045 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 01/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Un Fonds nourricier est investi au min à 90% dans un autre OPC qualifié de maître. Le FCPE ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR.
- Le FCPE est nourricier du maître DNCA INVEST - EVOLUTIF de la SICAV DNCA INVEST. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. Sa performance peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion du compartiment est de "surperformer l'indice composite 25% MSCI World NR EUR + 25% MSCI EUROPE NR EUR + 50% Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 3 years, dividendes réinvestis, sur la période recommandée tout en protégeant le capital en période défavorable grâce à une gestion opportuniste et une allocation d'actifs flexible. Le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de la Responsabilité d'Entreprise et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'art. 8 SFDR. Le processus d'investissement tient compte d'une évaluation interne basée sur un modèle unique d'analyse extra-financière (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par DNCA. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne soient pas en mesure de remplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de DNCA concernant la méthode du meilleur de l'univers ou « best in universe ». Le Compartiment peut présenter un biais sectoriel. Le Compartiment procède à une analyse extra-financière sur au moins 90 % de ses titres, tout en excluant 20 % des émetteurs les moins performants de son univers d'investissement."
- la stratégie d'investissement du maître : "repose sur une gestion discrétionnaire et une politique de sélection de titres. Cette politique repose sur les critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. La Société de Gestion utilise différentes méthodes pour détecter les rendements futurs des investissements comme les métriques de valorisation (PE, EV/EBIT, rendement des FCF, rendement des dividendes...), la somme des parties ou les cash-flows actualisés. Le Compartiment sera investi soit en actions, soit en obligations, soit en instruments du marché monétaire en fonction de la situation économique et des attentes de la Société de Gestion".
- La composition de l'actif du maître : Le Compartiment peut exposer jusqu'à 100% de son actif dans des actions d'émetteurs de toutes capitalisations boursières sans contrainte géographique. Les actions des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent dépasser 10% de son actif net. L'investissement dans des actions de sociétés de pays émergents peut représenter jusqu'à 20% des actifs nets. Le Compartiment peut investir jusqu'à 70% de son actif net dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire. L'investissement dans des titres de créance non « Investment Grade » ou non notés ne peut dépasser 30% de son actif net. La Société de Gestion base ses investissements et son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes et sur sa propre analyse du crédit. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres en difficulté. Le Compartiment n'investira pas dans des titres en défaut au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie dans le portefeuille. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être « en défaut » seront cédés dès que possible. Le Compartiment peut investir dans des titres comportant des dérivés intégrés (obligations convertibles) et jusqu'à 5% de son actif net dans des « Coco bonds ». Dans la limite de 10% de son actif net, il peut investir dans des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC, y compris des ETF.
- Pour atteindre l'objectif d'investissement, le compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés à hauteur de 100% max de son actif net à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques: action, de taux et de change.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- **L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des obligations, actions et actifs de diversification; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- **Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

DocuSign Envelope ID: 5550BFBA-BB0A-4DE0-A250-C0655483470C

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre entreprise ou auprès de VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : service-clients@vega-is.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 370 EUR	5 130 EUR
	Rendement annuel moyen	-46,3%	-12,5%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 EUR	8 570 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,1%	-3,0%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 790 EUR	10 570 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,1%	1,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 390 EUR	13 300 EUR
	Rendement annuel moyen	13,9%	5,9%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 25% MSCI WORLD DNR, 25% MSCI EUROPE INDEX NR, 50% BLOOMBERG EURO GOVT INFLATION-LINKED ILB 1 TO 10 YEAR TR EUR) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre février 2018 et février 2023 pour le scénario intermédiaire et entre mars 2019 et mars 2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si VEGA Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de VEGA Investment Solutions, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS U ST U XB FM RL BL SG JG

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	677 EUR	1 425 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,9%	2,9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,0% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 49 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,87% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	177 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Vos rachats pourront être plafonnés en cas de déclenchement du mécanisme de « Gates » dans les conditions prévues par le règlement du Produit.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse service-clients@vega-is.com ou envoyer un courrier à VEGA Investment Solutions à l'adresse suivante : VEGA Investment Solutions - 43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.vega-is.com (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 6 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

ANNEXE 3
PRESTATIONS DE TENUES DE COMPTES
PRISES EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE

Conformément aux articles 322-73 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'entreprise signe avec le teneur de compte conservateur de parts un contrat de tenue de compte pour l'ensemble des Epargnants.

Ce contrat fixe les modalités d'exécution des prestations de Natixis Interépargne et précise le montant des frais dus par l'entreprise et les Epargnants.

Conformément aux dispositions des articles L.224-15 et D.224-12 du code monétaire et financier, les frais récurrents de toute nature liés à la tenue du compte-titres sont obligatoirement pris en charge par l'employeur. Il s'agit des frais suivants :

- L'ouverture du compte du bénéficiaire ;
- L'établissement et la fourniture des relevés d'opérations ;
- L'établissement et la fourniture du relevé annuel de situation prévu à l'article R.224-2 du code monétaire et financier ;
- L'ensemble des rachats à l'échéance et ceux qui sont effectués dans le cadre des cas de déblocage anticipé prévus aux articles L.224-4 et D.224-4 du code monétaire et financier, à condition qu'ils soient effectués par virement sur le compte du salarié ;
- L'accès des bénéficiaires aux outils d'accès à distance les informant sur leurs comptes.

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe
DS U ST U XB FM RL BL SG JG

ANNEXE 4
DOCUMENT D'INFORMATION PREALABLE

Ce document présente, au titre de l'année écoulée, les informations détaillées de performance et frais de gestion relatives aux FCPE de ce Plan

Les FCPE ne sont pas garantis et présentent un risque de perte en capital. Ils sont soumis à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances du 01/01/2023 au 31/12/2023				(A)	(B)	(A-B)	(C)	(B+C)	(A-B-C)
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'actif N-1	Frais courants dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance Nette de l'actif	Frais de gestion du plan ⁽¹⁾	Frais totaux dont frais rétrocedés (taux de rétrocession de commissions)	Performance finale ⁽²⁾
Fonds actions									
QS0004036669	SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME (PART I)	Vega Investment Solutions	4	1.14%	1.20% (dont 0.17%)	-0.05%	0.00%	1.20% (dont 0.17%)	-0.05%
QS0004036743	SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES (PART I)	Vega Investment Solutions	4	15.06%	1.61% (dont 1.10%)	13.15%	0.00%	1.61% (dont 1.10%)	13.15%
QS0004037725	SELECTION THEMATICS WATER (PART I)	Vega Investment Solutions	4	14.95%	1.91% (dont 0.18%)	13.05%	13.05%	1.91% (dont 0.18%)	13.05%
QS0004038152	EXPERTISE ESG DYNAMIQUE (PART I)	Vega Investment Solutions	4	14.04%	1.34%	12.71%	0.00%	1.34%	12.71%
QS0004038475	AVENIR ACTIONS LONG TERME (PART I)	Vega Investment Solutions	4	-	1.56% (dont 0.76%)	-	0.00%	1.56% (dont 0.76%)	-
QS0004036339	SELECTION OSTRUM ACTIONS EUROPE ISR (PART I)	Vega Investment Solutions	4	10.01%	1.26% (dont 0.41%)	8.75%	0.00%	1.26% (dont 0.41%)	8.75%
QS0004033542	AVENIR RETRAITE 2035-2039 (PART I)	Vega Investment Solutions	4	12.48%	0.91% (dont 0.33%)	11.57%	0.00%	0.91% (dont 0.33%)	11.57%
QS0004033104	AVENIR RETRAITE 2040-2044 (PART I)	Vega Investment Solutions	4	14.26%	0.88% (dont 0.30%)	13.37%	0.00%	0.88% (dont 0.30%)	13.37%
QS0004033559	AVENIR RETRAITE 2045-2049 (PART I)	Vega Investment Solutions	4	14.27%	0.88% (dont 0.23%)	13.39%	0.00%	0.88% (dont 0.30%)	13.39%
QS0004035323	AVENIR RETRAITE 2050-2054 (PART I)	Vega Investment Solutions	4	14.22%	0.89% (dont 0.23%)	13.33%	0.00%	0.89% (dont 0.23%)	13.33%
QS0004046122	AVENIR RETRAITE 2055-2059 (PART I)	Vega Investment Solutions	4	14.24%	0.88% (dont 0.08%)	13.36%	0.00%	0.88% (dont 0.08%)	13.36%
QS0004046130	AVENIR RETRAITE 2060-2064 (PART I)	Vega Investment Solutions	4	14.10%	0.94%	13.16%	0.00%	0.94%	13.16%
Fonds obligations									

QS0004085641	SELECTION DNCA SERENITE PLUS (PART I)	Vega Investment Solutions	2	5.21%	0.71% (dont 0.19%)	4.49%	0.00%	0.71% (dont 0.19%)	4.49%
QS0004038905	DNCA OBLIG MONDE PART I	Vega Investment Solutions	2	-	-	-	0.00%	-	-
Fonds mixtes									
QS0004036727	SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR (PART I)	Vega Investment Solutions	3	18.34%	1.87% (dont 0.18%)	16.48%	0.00%	1.87% (dont 0.18%)	16.48%
QS0004088959	IMPACT ISR EQUILIBRE (PART I)	Vega Investment Solutions	3	7.96%	0.56% (dont 0.35%)	7.40%	0.00%	0.56% (dont 0.35%)	7.40%
QS0004038236	IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE (PART I)	Vega Investment Solutions	3	-	0.57% (dont 0.14%)	-	0.00%	0.57% (dont 0.14%)	-
QS0004033534	AVENIR RETRAITE 2025-2029 (PART I)	Vega Investment Solutions	2	5.94%	0.63% (dont 0.32%)	5.31%	0.00%	0.63% (dont 0.32%)	5.31%
QS0004033096	AVENIR RETRAITE 2030-2034 (PART I)	Vega Investment Solutions	3	8.34%	0.80% (dont 0.34%)	7.54%	0.00%	0.80% (dont 0.34%)	7.54%
Fonds monétaires									
QS0004088900	IMPACT ISR MONETAIRE (PART I)	Vega Investment Solutions	1	3.48%	0.23% (dont 0.15%)	3.25%	0.00%	0.23% (dont 0.15%)	3.25%

Code ISIN ou code AMF : code d'identification du FCPE.

Libellé : nom du FCPE.

Société de gestion : entité agréé et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui gère le FCPE.

Indicateur synthétique de risque (SRI) : indicateur du niveau de risque de l'actif exprimé selon une échelle de 1 à 7 c'est-à-dire du niveau de risque le plus faible au niveau de risque le plus élevé.

Performance brute de l'actif : variation de valeur de l'actif du FCPE au cours du dernier exercice clos avant application des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services.

Frais de gestion de l'actif : frais annuels et exprimés en pourcentage, correspondant aux coûts récurrents autres que les coûts de transactions du portefeuille, perçus par la Société de gestion au titre de la gestion financière, de fonctionnement et autres services.

Performance nette de l'actif : variation de valeur de l'actif du FCPE sur l'année après application des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services (et avant application des frais de gestion du plan d'épargne retraite).

Frais de gestion du plan : frais récurrents du plan, exprimés en pourcentage, incluant notamment les frais de tenue de compte prélevés par le gestionnaire du plan (Teneur de Compte Conservateur de Parts – TCCP).

Frais totaux : frais exprimés en pourcentage constituant la somme des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services prélevés sur l'actif du FCPE et des frais récurrents prélevés sur le plan d'épargne retraite.

Performance finale : variation de valeur de l'actif du FCPE au cours du dernier exercice clos après application des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services de l'actif et des frais de gestion du plan d'épargne retraite.

Taux de rétrocessions de commissions : taux annuel des frais de gestion financière de l'actif du FCPE ayant donné lieu à des rétrocessions de commission au profit des distributeurs et des gestionnaires du plan au cours du dernier exercice clos.

- (1) Frais réels
- (2) Performance minimum calculée avec le % maximum de frais

FEUILLE D'EMARGEMENT DE ICI - RATIFICATION DE L'ACCORD RELATIF
AU PLAN D'EPARGNE RETRAITE COLLECTIF DU GROUPE ONEY FRANCE

En application de l'article L.3322-6 du Code du travail, s'il existe dans l'Entreprise une ou plusieurs organisations syndicales représentatives au sens de l'article L. 2122-1 du Code du travail ou un comité social et économique, la ratification doit être demandée conjointement par le chef d'entreprise et une ou plusieurs de ces organisations ou de ce comité.

Le présent document est fait en 11 exemplaires.

Résultat de la consultation organisée le 04/04/2025 auprès des salariés de l'entreprise ICI en vue de la ratification du règlement du plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France.

Question posée :

Je reconnais avoir reçu de mon employeur le projet d'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe France ?

Êtes-vous d'accord pour que votre entreprise procède à la mise en place du plan d'épargne retraite collectif de groupe ?

Je déclare approuver cet accord.

Liste nominative du personnel figurant à l'effectif de l'Entreprise de ICI à la date de la consultation

	Oui	Non	Signature
ALI ALICHE	X		Signé par : Ali ALICHE
FRANCIS MOUSSINGA	X		Signé par : Francis MOUSSINGA
MIRELYS REYES	X		Signé par : Mirelys REYES
JAMILA BEN SAID	X		Signé par : Jamila BEN SAID
NAJIM FILLALI			
MYRIAM ABECASSIS	X		Signé par : Myriam ABECASSIS
ROMAIN RODRIGUES	X		DocuSigned by : Romain RODRIGUES
OLEH ZHUKOV			
DELPHINE UMUHIRE	X		Signé par : Delphine UMUHIRE
LAURA LOPES	X		Signé par : Laura ROSALOPES
VICKY HEURTIN	X		Signé par : Vicky HEURTIN

Nombre de salariés :11

Nombre de ratifications (oui) :

La majorité des 2/3 requise étant atteinte, l'adhésion au plan d'épargne entreprise est ratifiée.

☒ L'Entreprise ne dispose pas d'un comité social et économique ou d'une organisation syndicale représentative :

Je soussigné(e) Monsieur Stéphane TANTER atteste que je n'ai été saisi d'aucune demande de désignation de délégué syndical

* si l'entreprise est soumise à l'obligation d'avoir un comité social et économique, joindre un procès-verbal de carence datant de moins de quatre ans.

☐ L'Entreprise dispose d'un comité social et économique ou d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives :

Je soussigné(e)..... atteste que la présente ratification a été proposée au personnel, conjointement par le chef d'entreprise et le comité social et économique (ou) la représentation syndicale (rayer la mention inutile), conformément à l'article L.3322-6 du Code du travail.

Nom : Stéphane TANTER, Président de ICI

Fait à : Paris, le : 4 avril 2025

Signature

Signé par : Stéphane TANTER

AF0BB112F7014E6...

Paraphe RM

DS DS

Paraphe ST

DS

Paraphe XB

Paraphe FM

Paraphe RL

DS

Paraphe BL

Paraphe SG

Paraphe JG

CSE ONEYTRUST

PV de la réunion extraordinaire du 03/04/2025

Élus présents :

- Julie BRETON – élue titulaire – Secrétaire du CSE**
- Sindy LABIDI – élue titulaire – Trésorière du CSE**
- Alexandre DEPESTEL – élu titulaire**
- Ekaterina DESSENNE – élue titulaire**

Élus excusés :

- Clément MERCIER-CHAUVE – élu suppléant**
- Loïc TURPAIN – élu suppléant**

Direction Générale :

- Laure LITTLER – Directrice Générale et Présidente du CSE**
- Arnaud LAVIDIERE – Responsable des RH**

Lieu :

En présentiel dans la salle Paris Visoconférence (Paris)

ORDRE DU JOUR

- 1. Information et consultation sur le projet d'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France
- 2. Vote du CSE pour donner mandat à la secrétaire de signer l'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France

1. Information et consultation sur le projet d'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France

Contexte et objectif :

La Direction rappelle le contexte de l'accord d'intéressement qui avait obtenu un avis favorable du CSE. Dans une suite logique, afin de permettre aux collaborateurs de Oneytrust de pouvoir placer leur intéressement et d'effectuer des versements volontaires sur des supports de placements spécifiques, un projet d'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France est proposé à la consultation des représentants du personnel de Oneytrust.

Accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France :

La Direction conclu qu'un projet d'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France (PER COLLECTIF) a été préparé à cet effet, projet soumis ce jour pour information et consultation du CSE.

La Direction rappelle les grands principes de l'accord plan épargne retraite collectif qui sont :

- L'objet : Ce Plan traduit la volonté partagée de permettre aux salariés de Oneytrust visées plus haut d'améliorer leur niveau de retraite en se constituant un portefeuille de valeurs mobilières et en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux attachés à l'épargne salariale.
- Les sources d'alimentation du PER COLLECTIF (dont l'intéressement)
- L'aide de l'entreprise et notamment les modalités de l'abondement
- Gouvernance du plan
- Echéance du PER COLLECTIF et disponibilité anticipée des droits.
- Autres points de l'accord (cas de départ, information des titulaires, commission de suivi, etc.)

Consultation est avis :

Avant de procéder au vote, la Direction demande aux membre du CSE si le projet d'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France est clair est s'ils ont des questions.

Les élus confirment à l'unanimité qu'ils n'ont pas de questions, que le point évoqué est clair, et qu'ils sont en mesure d'être consultés en un temps.

Les élus approuvent le projet d'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France à l'unanimité avec 4 votes favorables.

2. Vote du CSE pour donner mandat à la secrétaire de signer l'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France

Les membres du CSE ayant voté favorablement et à l'unanimité sur le projet d'accord plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France (PER COLLECTIF) il est demandé aux membres de voter pour donner mandat à la secrétaire du CSE de signer l'accord définitif du PER COLLECTIF au nom et pour le compte du CSE.

Le CSE donne à l'unanimité avec 4 votes favorables, mandat à la secrétaire du CSE, Madame Julie GARRIOT, pour signer l'accord relatif au plan d'épargne retraite collectif du groupe Oney France.

	Date	Signature
La Présidente	03/04/2025	Laure Littler
La Secrétaire	03/04/2025	JULIE GARRIOT

DS DS Paraphe DS Paraphe Paraphe Paraphe DS Paraphe Paraphe